



Organisation Internationale
des Bois Tropicaux

**AVANT PROJET PPD
165/12REV.1(F) «ETUDE POUR LA
RESTAURATION ET DE GESTION DES
FORETS SACREES DES SITES RAMSAR
1017 ET 1018 DU BENIN »**



Cercle pour la Sauvegarde
des Ressources Naturelles

**RAPPORT D'ACHEVEMENT DE L'AVANT PROJET PPD 165/12REV.1(F) :
ETUDE POUR LA RESTAURATION ET DE GESTION DES FORETS SACREES
DES SITES RAMSAR 1017 ET 1018 DU BENIN**

Mars 2014

RAPPORT D'ACHEVEMENT									
PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT,	26 Avril 2013 au 31 Mars 2014								
INTITULE	Etude pour la Restauration et la Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin								
NUMÉRO DE SÉRIE	PPD 165/12 (F)								
COMITÉ	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE								
SOUMISE PAR	LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN								
AGENCE D'EXÉCUTION	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE « CERCLE POUR LA SAUVEGARDE DES RESSOURCES NATURELLES » (Ce.Sa.Re.N - ONG)								
AGENCE COLLABORATRICE	DIRECTION GENERALE DES FORETS ET DES RESSOURCES NATURELLES (DGFRN)								
DURÉE	HUIT (08) MOIS								
DATE APPROXIMATIVE DE LANCEMENT	26 Avril 2013								
BUDGET PROPOSÉ ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT :	<table> <tr> <td>Source</td><td>Contribution (en \$EU)</td></tr> <tr> <td>OIBT</td><td><u>79 140</u></td></tr> <tr> <td>Bénin (Ce.Sa.Re.N ONG)</td><td><u>17 600</u></td></tr> <tr> <td>Total</td><td><u>96 740</u></td></tr> </table>	Source	Contribution (en \$EU)	OIBT	<u>79 140</u>	Bénin (Ce.Sa.Re.N ONG)	<u>17 600</u>	Total	<u>96 740</u>
Source	Contribution (en \$EU)								
OIBT	<u>79 140</u>								
Bénin (Ce.Sa.Re.N ONG)	<u>17 600</u>								
Total	<u>96 740</u>								
Lieu et date de production du rapport.	Cotonou, le 31 mars 2014								

Table des matières

Résumé analytique.....	1
1. Identification de l'avant projet	2
1.1. Contexte	2
1.2. Origine et problèmes	2
2. Objectifs de l'avant projet et stratégies de mise en œuvre.....	3
3. Degré de réalisation de l'avant-projet (éléments de l'avant-projet planifiés et exécutés)	4
Activités	4
4. Résultat du projet, participation des bénéficiaires visés	6
5. Bilan et Analyse	8
6. Enseignements dégagés	Erreur ! Signet non défini.
7. Conclusions et recommandations	Erreur ! Signet non défini.
Appendice 1. Etat financier de l'avant projet.....	10
Appendice 2. Etat financier de l'avant projet.....	11
Appendice 3. Zone d'intervention du projet.....	12
Appendice 4. Lettre d'endossement et accords de cofinancement du projet de quelques Autorités Communales concernées.	13

Résumé analytique

Les Site RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin comportent plusieurs centaines de forêts sacrées riches en biodiversité de grande importance. Actuellement avec l'émergence d'autres cultures, la faiblesse du pouvoir des gestionnaires et des croyances, les interdits qui étaient le pilier de la conservation de ces forêts ne sont plus bien respectées. Ce qui fait que la plupart des forêts sacrées font l'objet d'une exploitation abusive et incontrôlée ce qui conduit à leur dégradation voir disparition totale. Mais les informations de base pour élaborer un projet de restauration sont insuffisantes. C'est dans ce cadre que l'ONG Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N) en collaboration avec les populations locales et l'appui l'Administration Forestière a initié cet avant projet qui a pour objectif d'évaluer le potentiel des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 en vue de formuler une proposition de projet pour la réhabilitation et la gestion durable de ces forêts.

Pour se faire, des études écologiques, socioéconomiques, cartographiques et environnementales ont été réalisées en vue de mobiliser les informations de base pour élaborer un projet approprié. Ces études ont été assorties de séances d'échange et de sensibilisateurs des acteurs locaux (les populations locales et les communes) pour assurer la participation de tous les acteurs. Toutes les activités prévues ont été réalisées et ont permis d'obtenir les produits suivants :

- Un rapport d'inventaire des FS des sites ;
- Un rapport sur les études socioéconomiques des FS des sites ;
- Un rapport sur les études cartographiques ;
- Un rapport sur l'étude d'impact environnemental et social;
- Les rapports des ateliers de restitution des résultats des études aux parties prenantes
- Les rapports sur les séances de sensibilisation des acteurs
- Le document de projet de Restauration et la Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin validé et soumis à l'OIBT pour financement

Les lettres d'endossement et d'engagement pour le cofinancement des activités du projet délivrées par les Maires représentent aussi les résultats plus pertinents de l'exécution de l'avant-projet. La mise en œuvre de cet avant projet a permis en outre d'améliorer les connaissances sur les FS de ces sites.

La pérennisation des acquis de cet avant-projet réside dans la l'approbation et le financement du projet élaboré de façon participative avec les tous les acteurs concernés. Les stratégies de pérennisation des acquis du projet seront développées davantage dans le document du projet.

Le présent avant-projet, de part le caractère participatif de la démarche adoptée tout le long de son montage institutionnel et de son exécution a permis à tous les acteurs de participer à la prise de décision et de s'approprier des résultats obtenus. Ces acteurs sont également très motivés, et prêts à s'impliquer dans la mise en œuvre du projet issu de cet avant-projet si celui-ci était financé. Le montage institutionnel a permis à la Direction Générale des Forêts et de Ressources Naturelles (DGFRN) et à l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) de suivre régulièrement la mise en œuvre de l'avant-projet et d'apporter tout leur soutien à l'Agence d'Exécution.

La mise en place d'un Comité d'Appui Technique a été le dispositif mis en place pour permettre aux représentants de tous les acteurs concernés de participer et de suivre la mise en œuvre de l'avant projet.

A l'issue de la mise en œuvre de cet avant projet, la principale recommandation est que le projet issu de cet avant-projet soit approuvé par l'OIBT et que son financement soit prioritaire auprès des partenaires.

1. Identification de l'avant projet

1.1. Contexte

Les sites Ramsar 1017 et 1018 sont situés au Sud du Bénin et sont sous l'influence d'un climat subéquatorial caractérisé par 2 saisons de pluie et deux saisons sèches et d'un bilan pluviométrique décroissant progressivement de l'Est vers l'Ouest (Porto-Novo : 1420 mm ; Cotonou : 1307 mm ; Ouidah : 1150 mm ; Grand-Popo : 926 mm). Les températures y sont relativement constantes et élevées toute l'année et varient entre 24°C et 31.5°C.

Les sites RAMSAR 1017 et 1018 contiennent environ 500 forêts sacrées de petites tailles. Ces forêts sacrées par leurs fonctions écologique, religieuse, socio-économique et culturelle jouent un rôle capital essentiel dans la vie des populations et la conservation des ressources naturelles du terroir. Elles représentent de véritables laboratoires traditionnels et les dignitaires sont des bibliothèques vivantes qui détiennent les savoirs endogènes. En outre, les forêts sacrées constituent le refuge et le sanctuaire de la diversité biologique originelle des écosystèmes. Elles n'ont pas bénéficié d'un statut de protection légale ou officielle de la part de l'Etat à l'instar des forêts classées, cependant elles ont pu conserver l'intégrité de leurs ressources jusque dans un passé récent. Elles représentent un modèle réussi de gestion traditionnelle et de conservation de la biodiversité. Le principe de ce mode de conservation est basé sur la crainte et le respect des croyances locales traditionnelles, sur la force de l'autorité traditionnelle, le pouvoir des dignitaires et des chefs religieux. Actuellement avec l'émergence d'autres cultures, la faiblesse du pouvoir des gestionnaires et des croyances, les interdits ne sont plus bien respectés, ce qui fait que la plupart des forêts sacrées font l'objet d'une exploitation abusive et incontrôlée ce qui conduit à leur dégradation voir disparition totale. Les sites RAMSAR 1017 et 1018 sont situés dans une zone où la densité de la population est plus élevée et la pression foncière très forte. Dans les zones rurales, la pauvreté sévit avec un revenu journalier de moins d'un dollar par jour. Tous ces facteurs favorisent la dégradation des écosystèmes.

La dégradation de ces écosystèmes constitue une menace importante à la diversité biologique et à la vie des communautés riveraines qui en dépendent fortement. Malgré leur importance socioéconomique et écologique, ces écosystèmes particuliers ont été pendant longtemps négligés. En effet, les connaissances actuelles sur ces zones sont très sommaires et éparées. Les études botaniques, écologiques, fauniques, socioéconomiques et cartographiques sur les sites et les FS qu'ils renferment sont très limitées. Ceci constitue un véritable handicap pour toutes actions efficaces de conservation et de gestion durable de ces sites. Afin de remédier à cette situation, le présent avant-projet se propose de faire un état des lieux sur le potentiel des îlots de forêts dans le but de disposer des données de base en vue d'élaborer un programme de gestion durable adapté.

L'ONG Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N) appuie cette forme de cogestion qui intègre les pratiques et connaissances du système traditionnel et des sciences modernes. L'ONG Ce.Sa.Re.N travaillera en collaboration avec l'Administration forestière, les administrations municipales, les autorités traditionnelles, et les chefs religieux dans la conservation et la gestion des écosystèmes des forêts sacrées des zones humides.

Le présent avant-projet s'inscrit dans plusieurs plans et programmes notamment le Programme National des Gestion Durable des Ressources Naturelles, la Stratégie et le Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020.

1.2. Origine et problèmes

Au Bénin, les forêts tiennent une place importante dans les pratiques religieuses traditionnelles, et dans la vie des populations locales. Elles remplissent essentiellement trois fonctions à savoir :

- fonction écologique (protéger les sources d'eau, protéger les sols contre l'érosion, servir d'habitat aux animaux et végétaux sacrés),
- fonction religieuse (abriter les divinités, lieu de culte, de rituels ou autres cérémonies),
- une fonction socioéconomique et culturelle (récolte de bois morts, de plantes médicinales ou alimentaires et autre produits forestiers non ligneux, cimetière, lieux d'initiation, de bénédiction et de malédiction, etc.).

La variabilité des forêts sacrées est liée à la multiplicité des divinités mais aussi à la diversité des concepts liés notamment aux fonctions qui leur sont assignées, aux légendes qui marquent leur origine, à la nature du totem qui engendre des tabous culturels et alimentaires et aussi à la diversité des habitats. Selon les travaux de Kokou et Sokpon (2006), on distingue plusieurs types de FS au Bénin : (les espèces animales ou végétales sacrées, les forêts sacrées réserves de chasse, les forêts des ancêtres, les forêts cimetières, les forêts des dieux ou des génies, les forêts des sociétés secrètes.

L'un des problèmes liés à l'aménagement des forêts sacrées au Bénin est dû à leur taille réduite : 69,4% des FS recensées ont une superficie inférieure à 1ha, 18,3% ont une surface comprise entre 1 et 5 ha, et les plus grandes forêts sacrées ont une surface égale ou supérieure à 5 ha. Cet émiettement de la taille des FS ne favorise pas le développement des actions de grande envergure.

Ces FS qui ont été des exemples de gestion traditionnelle réussie jusque dans un passé récent sont actuellement soumises à une forte dégradation.

En effet, les FS en général et celles des sites Ramsar 1017 et 1018 au sud du Bénin en particulier sont soumises à une forte dégradation due à la faiblesse du pouvoir traditionnel et des croyances, aux interdits qui ne sont plus guère respectés, la pression agricole et foncière, l'exploitation abusive de ressources, la pauvreté croissante des populations locales, les pratiques agricoles inappropriées et la fragmentation des écosystèmes.

Cette dégradation des écosystèmes constitue une menace importante aux moyens de subsistance des communautés. A l'issue d'une brève investigation et d'une consultation des parties prenantes, il ressort que le problème fondamental des zones humides du Bénin est dû au fait que les ressources forestières ne sont pas gérées de façon durable. Les principales causes de ce problème sont de trois ordres à savoir :

1. Les informations de base sur les îlots forestiers sont déficitaires au Bénin.

Le manque d'information sur le potentiel des FS est l'une des causes de la négligence et de la sous estimation de leur rôle dans le fonctionnement de l'écosystème.

2. Faible capacité des gestionnaires des FS.

La non existence d'une réglementation, des dispositifs de concertation et des outils de gestion durable des forêts sacrées des sites a favorisé une exploitation anarchique des ressources.

Les effets de ces problèmes se sont traduits par :

- Une dégradation rapide des écosystèmes des forêts sacrées des sites ;
- La réduction des moyens de subsistances des communautés locales.

L'élaboration de cet avant projet se justifie par les problèmes qui empêchent de passer directement à la proposition de projet. En effet, le manque de données fiables et récentes sur les forêts sacrées des sites, la non disponibilité des moyens matériel et financier sont autant de maux qui constituent des handicaps majeurs. En effet, l'élaboration d'une proposition de projet nécessite la disponibilité des données fiables issues des études concrètes. Cet avant projet permettra aussi de définir les stratégies pour mettre en cohérence et en synergie toutes les actions en cours sur les FS au niveau national notamment les activités du projet d'intégration des forêts sacrées dans le système des aires protégées et le projet d'appui à la gestion des forêts.

2. Objectifs de l'avant projet et stratégies de mise en œuvre

i. Argument du projet

Objectif de développement

Contribuer à la conservation et à la gestion durable de la diversité biologique du Bénin par le renforcement des capacités des populations locales pour améliorer leur condition de vie.

Objectif spécifique

L'objectif spécifique de l'avant projet est d'évaluer le potentiel des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018, en vue de formuler une proposition de projet pour la réhabilitation et la gestion durable de ces forêts.

ii. Stratégie d'exécution

La mise en œuvre de cet avant projet a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée d'un forestiers, d'un spécialiste en développement local, d'un Chargé de suivi évaluation du projet d'un socio économiste, d'un géographe/cartographe et de spécialistes en gestion intégrée des zones humides avec la participation des populations locales et des gestionnaires des forêts sacrées ciblées. Les études spécifiques ont fait l'objet d'une consultation. Les travaux se sont déroulés en deux grandes étapes : (i) la collecte des données et information de base et (ii) l'élaboration d'un document de projet. Un comité restreint comprenant les dignitaires, les gestionnaires des FS et les Autorités communales et les représentants de l'Administration Publique a été mis en place pour être consulté et associé dans la mise en œuvre de l'avant projet et dans l'élaboration du projet.

Les études socio-économiques et écologiques et l'analyse du potentiel des FS ont également été menées. Ces études ont fourni des informations réelles de la zone du projet qui ont été utilisées dans la formulation du projet. Des séances de consultation et de sensibilisation des acteurs locaux et des Autorités communales ont été également réalisées. Un atelier d'experts et un atelier de validation du document de projet ont été organisés. Toutes ces activités ont donné lieu à des rapports de bonne qualité.

Un document de projet intitulé : Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin a été élaboré, validé et transmis à l'OIBT pour financement.

iii. Risques et hypothèses

Le principal risque identifié est relatif à la réticence des dignitaires et gestionnaires des forêts sacrées aux interventions des personnes non initiés dans les forêts. Ce risque a été réduit par les échanges et sensibilisations des dignitaires et des équipes des consultants.

L'hypothèse principale est que les différents acteurs joueront leurs rôles dans le processus de mobilisation des informations et de rédaction du document du projet. Tous les acteurs ont joué effectivement leurs rôles. Les dignitaires ont donné accès libre dans la mesure du possible pour les travaux dans les forêts. Les populations riveraines ont pris part activement aux différents travaux. Les Autorités communales ont également pris part aux travaux d'élaboration du projet et ont délivré des lettres d'endossement et d'accord de cofinancement du projet de Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin au cas où l'OIBT accepterait de financer le projet (Voir en annexe 3 quelques copies desdites lettres).

3. Degré de réalisation de l'avant-projet (éléments de l'avant-projet planifiés et exécutés)

i. Performance réalisée par rapport à la performance prévue :

a) L'objectif spécifique de l'avant projet est d'évaluer le potentiel des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018, en vue de formuler une proposition de projet pour la réhabilitation et la gestion durable de ces forêts. Cet objectif est atteint car les études spécifiques prévues ont été réalisées et un document de projet sur la restauration et la gestion durable des FS a été rédigé avec la participation active de toutes les parties prenantes sur la base des informations mobilisées aux travers des études réalisées.

b) Les Produits et les activités correspondantes :

Conformément au document de l'avant projet, la mise en œuvre a abouti à deux produits à savoir :

Produit 1: Les informations de base sur les potentiels des FS des sites sont disponibles.

Produit 2: Un projet d'Appui à la Restauration et la Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

Activités

Pour obtenir ces produits, les activités suivantes ont été réalisées :

Produit 1: Les informations de base sur les FS des sites sont disponibles.

Activité 1.1 : Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant projet ;

Activité 1.2 : Réaliser une étude d'inventaire des FS des sites ;

Activité 1.3 : Réaliser l'étude socioéconomique des FS des sites ;

Activité 1.4 : Réaliser une étude cartographique détaillée des sites et des FS ;

Activité 1.5 : Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet ;

Activité 1.6 : Réaliser une série de sensibilisations des parties prenantes ;

Activité 1.7 : Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes ;

Produit 2: Un projet de Restauration et la Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

Activité 2.1. Elaborer une proposition de projet pour la gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin;

Activité 2.2. Faire valider la proposition de projet et la soumettre à l'OIBT pour financement;

C) Calendrier

- Date de lancement du projet : **26 Avril 2013**
- Durée : Prévu pour être exécuté en 8 mois, la mise en œuvre avant projet a duré 10 mois de façon pratique.

Cette prorogation n'a pas eu d'incidence sur le budget initialement prévu

d) Montant total des dépenses, analyse des apports mobilisés

L'avant-projet a été financé à partir de deux contributions à savoir :

- la contribution de l'OIBT 79 140 \$ EU

- la contribution de l'Agence d'Exécution (CeSaReN ONG) 17600 \$US. La contrepartie nationale a été mobilisée par la mise à disposition du personnel pour l'avant projet (Coordonnateur de l'avant projet, Secrétaire administratif et financier, Conducteur de véhicule et coursier) et la mise à disposition des locaux, des biens et services.

La situation actuelle de la trésorerie se présente comme suit :

- Montant total des encaissements de fonds de l'OIBT : **70 488 \$**;
- Montant total des dépenses des fonds de l'OIBT : **70 486** ;
- Montant restant actuellement dans le compte est de **2 \$**.

Pour plus de détails voir le cash flow et l'état financier de avant projet en appendice 1 et 2

4. Résultat du projet, participation des bénéficiaires visés

Effets des activités et produits réalisés

Produits/Activités	Effets/Impacts
Produit 1: Les informations de base sur les forêts sacrées des sites au Bénin sont disponibles	Meilleure connaissance sur les forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018
Activité 1.1 : Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant projet	Mise en œuvre optimale de l'avant projet avec obtention des résultats prévus
Activité 1.2 : Réaliser une étude d'inventaire des FS des sites	Meilleure connaissance sur les ressources des FS
Activité 1.3 : Réaliser l'étude socioéconomique sur les FS de ces sites	Meilleure connaissance sur les aspects socioéconomiques sur la gestion des FS et la perception des dignitaires et responsable des FS
Activité 1.4 : Réaliser une étude cartographique sur les zones d'intervention	Bonne connaissance de la répartition et de la localisation des FS dans le site RAMASR.
Activité 1.5 : Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet	Prise en compte optimale des aspects environnementaux dans la rédaction du document du projet.
Activité 1.6 Réaliser une série de Sensibilisation des parties prenantes	Prise de conscience des acteurs se traduisant par une forte adhésion des acteurs primaires aux objectifs du projet et des engagements écrits d'endossement et d'accord de cofinancement au projet par les Autorités Communales (voir les lettres des Maires ci-jointes)
Activité 1.7 Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes.	Meilleures harmonisation des objectifs et des points de vue. Participation effective de tous les acteurs
Produit 2: Un projet de Gestion Durable des FS au Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.	Meilleure Connaissance du contenu de projet et forte adhésion des acteurs. Projet élaboré de façon participative avec tous les acteurs et appuyé par des lettres d'endossement et d'accord de cofinancement
Activité 2.1. Elaborer une proposition de projet sur la gestion durable des FS	Projet élaboré sur la base d'informations fiables
Activité 2.2. Faire valider la proposition de projet et la soumettre à l'OIBT pour financement	Prise en compte des préoccupations des acteurs
Activité 2.3. Elaborer un rapport final de l'avant projet	Bonne connaissance de la mise en œuvre de projet par les Partenaires

i) L'objectif spécifique de l'avant projet qui est d'évaluer le potentiel des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018, en vue de formuler une proposition de projet pour la réhabilitation et la gestion durable de ces forêts a été entièrement atteint car les études ont été réalisées et le document du projet rédigé sur la base des études.

ii) La situation existante à l'issue de l'avant projet par rapport à la situation antérieure

- A l'issue de l'avant projet, les produits concrets obtenus
 - Un rapport d'inventaire des FS des sites ;
 - Un rapport sur les études socioéconomiques ;
 - Un rapport sur les études cartographiques ;
 - Un rapport sur l'étude d'impact environnemental et social du projet ;
 - Les rapports des ateliers de restitution des résultats des études aux parties prenantes
 - Les rapports sur les séances de sensibilisation des acteurs
 - Le document de projet de Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin validé et soumis à l'OIBT pour financement
- Au niveau des politiques et programmes sectoriels, la mise en œuvre de cet avant projet a permis une prise de conscience accrue au niveau des communes par la prise en compte de la

gestion des FS dans les Plans de Développement des Communes, la prise d'engagement pour le cofinancement du projet.

- Au niveau de l'environnement physique il y a eu une meilleure connaissance du niveau de dégradation et des facteurs concourant à la dégradation des FS des sites.

iii) La participation des bénéficiaires visés dans l'exécution du projet a consisté au niveau des dignitaires et gestionnaires de FS à faciliter la réalisation des études dans les FS, la collecte des informations à leur niveau et la participation aux séances d'échange. Au niveau des Autorités Communales, leur participation a consisté à faciliter la définition des actions du projet et à appuyer la mise en œuvre des actions et leur pérennisation.

Toutes les parties prenantes ciblées dans l'avant-projet ont participé aux activités et ont été sensibilisées par les consultants et l'équipe de l'avant projet au cours de leurs descentes sur le terrain. Elles ont pris part aux ateliers du projet ; elles ont été les répondants pendant les enquêtes sur le terrain.

Le vœu émis par les populations locales est de restaurer ces forêts qui sont en train de disparaître. Pour les autorités communales, le projet devra mettre un accent sur le développement des activités génératrices de revenus et des infrastructures sociocommunautaires pour permettre aux populations riveraines de réduire leur pression sur les FS d'une part et d'autre part de générer les revenus pour l'amélioration de leur cadre de vie.

iv) Les stratégies de pérennisation des acquis de l'avant-projet consistent à élaborer un projet et assurer son financement. Les stratégies de pérennisation des acquis du projet seront développées davantage dans le document du projet.

5. Bilan et Analyse

i) Analyse et commentaire de l'argument de l'avant-projet

La mise en œuvre du présent avant projet a permis d'une part d'identifier et de caractériser les principaux acteurs concernés et d'autre part de les associer à l'élaboration du projet. Cette stratégie a permis de gagner la confiance des Autorités communales qui sont des acteurs très importants dans la conservation durable des FS au Bénin. Ces Autorités ont manifesté leur intérêt à travers les lettres d'endossement et de cofinancement adressées au Directeur Exécutif de l'OIBT.

ii) Analyse et commentaire de l'adéquation des résultats du processus de définition du projet

Le principal argument de ce projet est de mobiliser les informations de base en vue rédiger un document de projet à soumettre à l'OIBT pour financement. Sans les études de base réalisées, on ne saurait rédiger un document de projet approprié à la situation des FS de ces sites. La stratégie d'exécution a été en adéquation avec le processus de définition du projet, et les résultats obtenus.

iii) Mise en exergue et analyse des différences déterminantes dans l'exécution du projet telle qu'elle a été planifiée et celle qui a eu effectivement lieu.

Il n'y a pas eu de différence significative dans l'exécution de l'avant projet tel que planifié et celle qui a eu effectivement lieu. Sauf qu'il y a eu un retard dans la production de certains livrable dû aux aléas climatiques et aux séances de sensibilisation des Conseils Communaux

iv) Evaluation et commentaire de l'adéquation ou l'inadéquation des calendriers et des apports au projet.

Au démarrage de l'avant-projet, les travaux de terrain des études à faire ont été un peu perturbés par les pluies. En effet les sites RAMSAR 1017 et 1018 sont situés dans la partie sud de Bénin où les saisons des pluies couvrent les périodes de Mars à Juillet et Août à Octobre. Ces zones naturellement humides deviennent par conséquent fortement inondables en temps de pluies.

v) Influence extérieure : Néant

vi) Participation des bénéficiaires : Fortement assurée tout au long de la mise en œuvre de l'avant projet

vii) analyse de la pérennisation de l'avant du projet.

La pérennisation des acquis de l'avant projet est assurée par le financement du projet. L'engagement de cofinancement du projet par les Communes qui sont des structures locales et pérennes est un gage de la pérennisation des actions du projet qui sera mis en œuvre.

viii) analyse et commentaire de l'assimilation et le bien-fondé des rôles et attributions des institutions associées à l'exécution du projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet avant projet quatre institutions clés ont été associées à travers la mise en place du Comité d'Appui Technique (CAT). Il s'agit de :

- La Direction Générales des Forêts et des Ressources Naturelles,
- L'Agence Béninoise pour l'Environnement ;
- Les Communes de la zone d'intervention de l'avant projet et
- Les Centres Agricoles Régionaux pour le Développement Rural (CARDER)

A ces institutions s'est ajoutée l'Associations des dignitaires et gestionnaires des forêts sacrées.

La mission du CAT est essentiellement :

- d'étudier les différents rapports des études et
- de faciliter la mise en œuvre de l'avant projet.

Un programme de rencontre du Comité a été discuté et retenu. Chaque structure a compris et joué son rôle dans la mise en œuvre de l'avant projet ce qui a facilité l'obtention des résultats.

6. Enseignements dégagés

Cet avant projet a travaillé sur les forêts sacrées autour desquelles planaient des risques de réticence ou de refus des dignitaires ou gestionnaires.

Le présent avant-projet, de par son caractère participatif, la démarche adoptée tout le long de son exécution et de son montage institutionnel, a permis à tous les acteurs de participer à la prise de décision et de s'approprier des résultats obtenus. Ces acteurs sont également très motivés, et prêts à s'impliquer dans la mise en œuvre du projet issu de cet avant-projet si celui-ci était financé par l'OIBT. Le montage institutionnel a permis à la Direction Générale des Forêts et de Ressources Naturelles (DGFRN) et à l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) de suivre régulièrement la mise en œuvre de l'avant-projet et d'apporter tout leur soutien à l'Agence d'Exécution.

La mise en place d'un Comité d'Appui Technique a été le dispositif mis en place pour permettre aux représentants de tous les acteurs concernés de participer et de suivre la mise en œuvre de l'avant projet.

L'implication des Autorités communales et leur engagement (Voir les lettres délivrées en Annexe) sont déterminants pour la pérennisation des actions du projet.

Les mesures devant être prises pour éviter les décalages entre l'exécution prévue est celle qui a été réalisée consistent à réaliser les travaux en tenant compte des saisons et à anticiper les activités de collaboration avec les Autorités communales.

Aucun problème majeur n'a entravé le déroulement des activités de l'avant-projet.

7. Conclusions et recommandations

L'avant projet é été bien exécuté avec une participation active de tous les acteurs concernés. Compte tenue des aléas climatiques certain travaux de terrain n'ont pas commencé à temps. Les procédures de validation du projet par les Autorité communales et les séances de restitutions au Conseils Communaux et de l'obtention des lettres d'endossement ont pris plus de temps que prévu. Ce qui explique fondamentalement le retard accusé dans la production du rapport final.

A l'issue de la mise en œuvre de cet avant projet deux principales recommandations sont formulées/

- Que le projet issu de cet avant-projet soit accepté favorablement auprès de l'OIBT.

Responsable :

Nom : **Bienvenu BOSSOU**

Fonction : **Coordonnateur de l'avant projet :**

Date : 31 mars 2014



Appendice 1. Etat financier de l'avant projet.

CESAREN ONG

Project No. 165/12 Rev.1(F)

Project Title: ETUDE POUR LA RESTAURATION ET LA GESTION

DURABLE DES FORÊTS SACREES DES SITES RAMSAR 1017 ET 1018 DU BENIN

ÉTAT FINANCIER DE L'AVANT-PROJET (en dollars E-U)

Période se terminant le: 31/03/2014

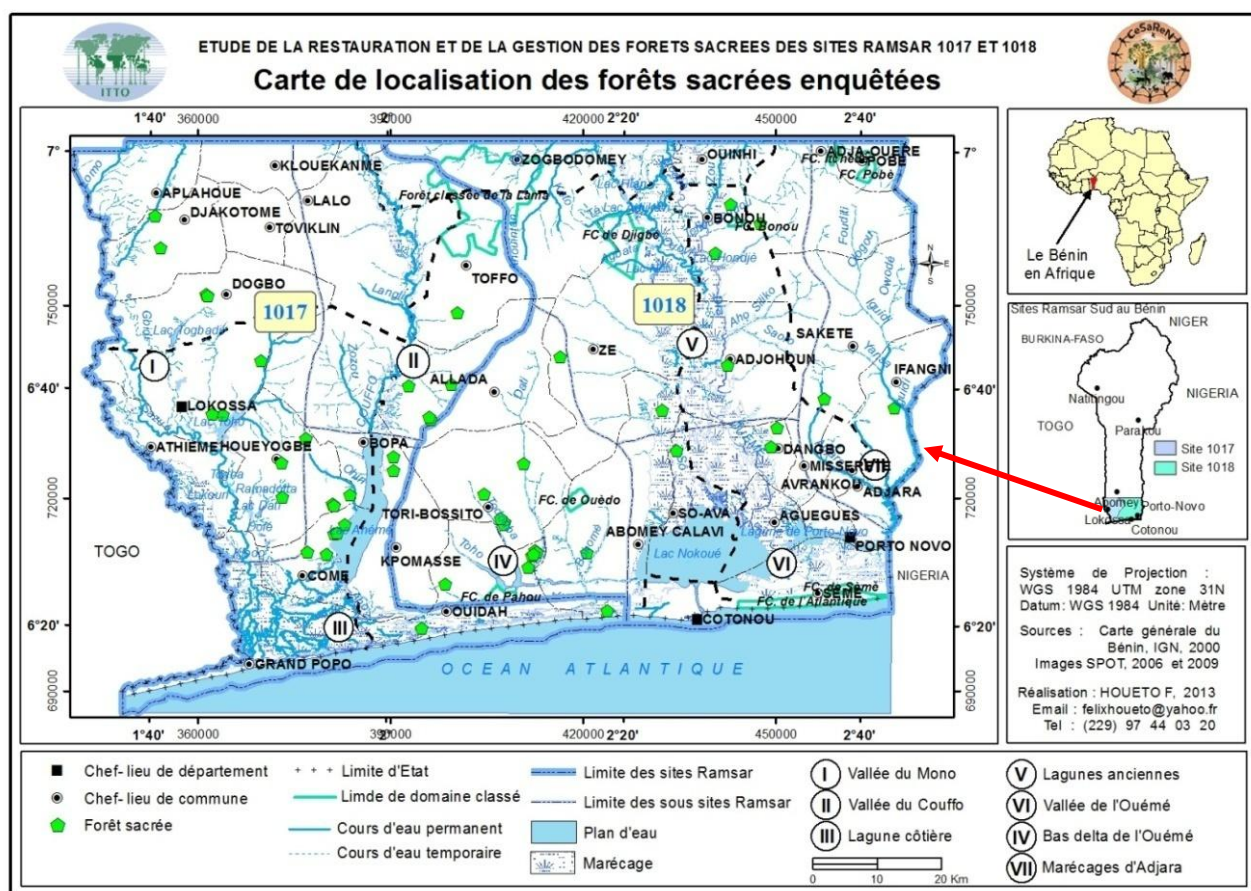
		Composante	Montant	dépenses constatées			fonds
			original	A venir	Effectuées	Total	disponibl e
			(A)	(B)	(C)	(D)	(E)
				a/		{ B + C }	{ A - D }
I. FONDS ADMINISTRES PAR L'OIBT							
10.	Personnel						
	12.1	Assistant chargé du suivi évaluation	\$6 000,00		\$6 000,00	\$6 000,00	\$0,00
	12.2	Assistant chargé du développement local	\$6 000,00		\$6 000,00	\$6 000,00	\$0,00
	19.	Total composante:	\$12 000,00		\$12 000,00	\$12 000,00	\$0,00
20.	Sous traitance						
	21.	Réaliser une etude d'inventaire des forêts sacrées des sites au Bénin	\$12 000,00		\$12 000,00	\$12 000,00	\$0,00
	22.	Réaliser l'étude socioéconomique sur les forêts sacrées des sites au Bénin	\$7 500,00		\$7 500,00	\$7 500,00	\$0,00
	22.	Réaliser une étude cartographique des zones de forêts sacrées des sites au Bénin	\$7 500,00		\$7 500,00	\$7 500,00	\$0,00
	23.	Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet	\$7 500,00		\$7 500,00	\$7 500,00	\$0,00
	24.	Sensibilisation des parties prenantes	\$3 200,00	\$0,00	\$3 200,00	\$3 200,00	\$0,00
	25.	Rédiger le document du projet	\$6 000,00	\$0,00	\$6 000,00	\$6 000,00	\$0,00
	29.	Total composante:	\$43 700,00	\$0,00	\$43 700,00	\$43 700,00	\$0,00
50.	Biens consommables						
	51.	carburant et lubrifiant	\$1 200,00	\$0,00	\$1 200,00	\$1 200,00	\$0,00
	52.	pièces détachées de véhicule	\$1 600,00	\$0,00	\$1 600,00	\$1 600,00	\$0,00
	54.	Fournitures de bureau	\$2 000,00	\$0,00	\$2 000,00	\$2 000,00	\$0,00
	59.	Total composante:	\$4 800,00	\$0,00	\$4 800,00	\$4 800,00	\$0,00
60.	Divers						
	61.	Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes	\$2 500,00	\$0,00	\$2 486,00	\$2 486,00	\$14,00
	62.	Atelier de validation du projet (50 participants)	\$5 000,00	\$0,00	\$5 000,00	\$5 000,00	\$0,00
	63.	Audit	\$2 500,00	\$0,00	\$2 500,00	\$2 500,00	\$0,00
	64.	Divers frais de mission de visite supplémentaires des forêts sacrées	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$0,00
	69.	Component Total:	\$10 000,00	\$0,00	\$9 986,00	\$9 986,00	\$14,00
		Total partiel:	\$70 500,00	\$0,00	\$70 486,00	\$70 486,00	\$14,00

Appendice 2. Etat financier de l'avant projet.

Annexe 2: Etat financier du projet

PROJECT CASH FLOW STATEMENT						
CESAREN ONG			FINANCEMENT OIBT			
Project No. 165/12 Rev.1(F)				Period ending on: 31/03/14		
Project Title: ETUDE POUR LA RESTAURATION ET LA GESTION DURABLE DES FORÊTS SACREES DES SITES RAMSAR 1017 ET 1018 DU BENIN						
		Component	Référence	Date	Amount in US\$	Local Currency CFA
A. Funds received from ITTO:						
	1.	First instalment	IBAN BJ062010040 141124825	24/05/2013	\$49 994,00	24 847 018
	2.	Second Instalment	IBAN BJ062010040 141124825	24/10/2013	\$20 494,00	9 611 686
		Total Funds Received:			\$70 488,00	34 458 704
B. Dépense de l'Agence d'exécution:						
10. Personnel						
	12.1	Assistant chargé du suivi évaluation			\$6 000,00	2 700 000
	12.2	Assistant chargé du développement local			\$6 000,00	2 700 000
	19.	Component Total:			\$12 000,00	5 400 000
20. Sous traitance						
	21.	Réaliser une étude d'inventaire des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 au Bénin			\$12 000,00	5 400 000
	22.	Réaliser l'étude socioéconomique sur les forêts sacrées des sites au Bénin			\$7 500,00	3 375 000
	22.	Réaliser une étude cartographique des zones de forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 au Bénin			\$7 500,00	3 375 000
	23.	Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet			\$7 500,00	3 375 000
	24.	Sensibilisation des parties prenantes			\$3 200,00	1 584 037
	25.	Rédiger le document du projet			\$6 000,00	2 914 800
	29.	Component Total:			\$43 700,00	20 023 837
50. Biens consommables						
	51.	carburant et lubrifiant			\$1 200,00	588 630
	52.	pièces détachées de véhicule			\$1 600,00	779 712
	54.	Fournitures de bureau			\$2 000,00	993 134
	59.	Component Total:			\$4 800,00	2 361 476
60. Divers						
	61.	Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes			\$2 486,00	1 237 500
	62.	Atelier de validation du projet (50participants)			\$5 000,00	2 345 000
	63.	Audit			\$2 500,00	1 172 500
	64.	Divers frais de mission de visite supplémentaire des forêts sacrées				1 440 000
	69.	Component Total:			\$9 986,00	6 195 000
TOTAL DES DEPENSES A LA DATE DU RAPPORT					\$70 486,00	33 980 313
		SOLDE DISPONIBLE			\$2,00	478 391*
* La non correspondance des 2\$ à 478 391 CFA est due au reliquat positif du taux de conversion du dollar en CFA						

Appendice 3. Zone d'intervention du projet.



**Appendice 4. Lettre d'endossement et accords de cofinancement du projet de quelques
Autorités Communales concernées.**



REPUBLIQUE DU BENIN
DEPARTEMENT DU MONO
COMMUNE HOUÉYOGBÉ

BP 01 Houéyogbé • ☎ +229 22-41-10-91 • Fax +229 22-41-00-55 E-mail : communehoueyogbe@yahoo.fr

LE MAIRE

Houéyogbé, le 04 février 2014

N°95/026/CH/SG/SA/SADE

Monsieur le Directeur Exécutif de l'Organisation
Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)

Cotonou

Objet : Endossement et accord de cofinancement au projet
« Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des
sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin.

Monsieur le Directeur Exécutif,

La Mairie de Houéyogbé représentée par son Maire Olympe GLAGO, accepte
par la présente que le projet OIBT (**Organisation Internationale des Bois
Tropicaux**) soit mis en œuvre dans la Commune.

En effet, les agents techniques impliqués dans l'aménagement et la protection de
l'environnement, les communautés et moi-même avons participé activement au
processus d'élaboration dudit projet. C'est pour cela que nous nous engageons
à :

- ✓ assurer la mise à disposition des usagers, des domaines communaux pour
le reboisement ;
- ✓ faciliter la mise en œuvre et le bon fonctionnement du Comité Communal
de Coordination et de Suivi de la Gestion Durable des Forêts Sacrées ;
- ✓ faciliter la procédure de reconnaissance légale des forêts sacrées ;
- ✓ accompagner les actions de développement communautaires dans les
terroirs concernés.

A cet effet, outre notre contribution en nature, la mairie apportera un appui financier de un million (1 000 000) de francs CFA soit environ 2 000 USD en espèces (environ 335 000 F CFA par an) à la demande de cofinancement pour la mise en œuvre lorsque le projet sera accepté par votre organisation. Cette contribution sera versée à l'Agence dès l'approbation et la signature du document de projet.

Par conséquent, la commune de Houéyogbé, à travers son Maire s'engage par la présente lettre à contribuer et à prendre une part active dans la mise en œuvre dudit projet.

Veuillez recevoir Monsieur le Directeur, mes sentiments distingués.

Le Maire Intérimaire

 
Richard MAHOUKPO

REPUBLIQUE DU BENIN
DEPARTEMENT DU MONO
COMMUNE DE LOKOSSA

Lokossa, le 31 JAN 2014

LE MAIRE

N°96/062 /CL/SG/DSF/DST-SSE/SP-C

CONFIDENTIEL

A

Monsieur le Directeur Exécutif de
l'Organisation Internationale des Bois
Tropicaux (OIBT)

Objet : Endossement et accord de cofinancement au projet « Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin »

Monsieur le **Directeur Exécutif**,

Le Maire de **Lokossa** accepte par la présente que le projet OIBT ci-dessus mentionné soit mis en œuvre dans la Commune de Lokossa.

En effet, mes agents, les communautés et moi même avons pris part au processus d'élaboration dudit projet. C'est pour cela que nous nous engageons à :

- Assurer la mise à disposition des usagers des domaines communaux pour le reboisement;
- Faciliter la mise en place et le bon fonctionnement du Comité Communal de Coordination et de Suivi de la Gestion Durable des Forêts Sacrées;
- Faciliter la procédure de reconnaissance légale des Forêts Sacrées;
- Accompagner les actions de développement communautaires dans les terroirs concernés.

A cet effet, outre notre contribution en nature, la Mairie apportera un appui financier de 1.000.000 FCFA soit environ 2000 USD en espèces (soit environ 340 000 FCFA par an) à la demande de cofinancement pour la mise en œuvre lorsque le projet sera accepté par votre Organisation. Cette contribution sera versée à l'Agence d'exécution sur la base d'un accord signé entre la Mairie et l'Agence dès l'approbation et la signature du document de projet.

Par conséquent, la Commune de **Lokossa**, à travers son Maire, s'engage par la présente lettre à contribuer et à prendre une part active dans la mise en œuvre dudit projet.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Exécutif, mes salutations distinguées.



Dakpè SOSSOU

ENGAGEMENT POUR LE CO FINANCEMENT DU PROJET
« RESTAURATION ET GESTION DURABLE DES FORETS SACREES
DES SITES RAMSAR 1017 ET 1018 DU BENIN »

REPUBLIQUE DU BENIN

Akpro- Missérété, le 06 février 2014

DEPARTEMENT DE L'OUEME



COMMUNE d'Akpro-Missérété

BP : 41 Tél : 68 01 83 34

N° 1E/46/SG-SAD/SA

Objet : Endossement et accord de cofinancement au projet « Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin »

A

Monsieur le Directeur Exécutif de
l'Organisation Internationale des Bois
Tropicaux (OIBT)

Monsieur le **Directeur Exécutif**,

La Mairie, de la **Commune d'Akpro-Missérété** accepte par la présente que le projet OIBT ci-dessus mentionné soit mis en œuvre dans ladite Commune. En effet, mes agents, les communautés et moi même avons pris part au processus d'élaboration dudit projet. C'est pour cela que nous nous engageons à :

- Assurer la mise à disposition des usagers, des domaines communaux pour le reboisement,
- Faciliter la mise en place et le bon fonctionnement du Comité Communal de Coordination et de Suivi de la Gestion Durable des Forêts Sacrées,
- Faciliter la procédure de reconnaissance légale des Forêts Sacrées,
- Accompagner les actions de développement communautaires dans les terroirs concernés.

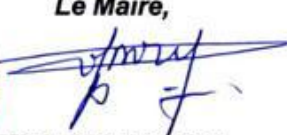
A cet effet, outre notre contribution en nature, la Mairie apportera un appui financier de 1.000.000 FCFA soit environ 2000 USD en espèces (soit 340 000 par an) à la demande de cofinancement pour la mise en œuvre lorsque le projet sera accepté par votre Organisation. Cette contribution sera versée à l'Agence d'exécution sur la base d'un accord signé entre la Mairie et l'Agence dès l'approbation et la signature du document de projet.

Par conséquent, la **Commune d'Akpro-Missérété**, à travers son Maire s'engage par la présente lettre à contribuer et à prendre une part active dans la mise en œuvre dudit projet.

Veuillez recevoir Monsieur le Directeur Exécutif mes salutations distinguées.



Le Maire,


Michel M. BAHOU



N° 93/85/CC/SG/SAG

Comé, le 07 mars 2014

Le Maire

A

Monsieur le Directeur Exécutif de l'Organisation
Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)

Objet : Endossement et accord de cofinancement
au projet « Restauration et Gestion Durable
des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin »

Monsieur le **Directeur Exécutif**,

La Mairie de Comé, accepte par la présente que le projet OIBT ci-dessus mentionné soit mis en œuvre dans ladite Commune. En effet, mes agents, les communautés et moi même avons pris part au processus d'élaboration dudit projet. C'est pour cela que nous nous engageons à :

- Assurer la mise à disposition des usagers, des domaines communaux pour le reboisement,
- Faciliter la mise en place et le bon fonctionnement du Comité Communal de Coordination et de Suivi de la Gestion Durable des Forêts Sacrées,
- Faciliter la procédure de reconnaissance légale des Forêts Sacrées,
- Accompagner les actions de développement communautaires dans les terroirs concernés.

A cet effet, outre notre contribution en nature, la Mairie apportera un appui financier de 1.000.000 FCFA soit environ 2000 USD en espèces (soit 340 000 par an) à la demande de cofinancement pour la mise en œuvre lorsque le projet sera accepté par votre Organisation. Cette contribution sera versée à l'Agence d'exécution sur la base d'un accord signé entre la Mairie et l'Agence dès l'approbation et la signature du document de projet.

Par conséquent, la Commune de Comé, à travers son Maire s'engage par la présente lettre à contribuer et à prendre une part active dans la mise en œuvre dudit projet.

Veuillez recevoir Monsieur le Directeur Exécutif mes salutations distinguées.


Berlin G. S. TOSSOU

N.P.K.
REPUBLIQUE DU BENIN

DEPARTEMENT DE L'OUEME



N° 1H/042/SG-SDLP/2014

**ENGAGEMENT POUR LE CO FINANCEMENT DU PROJET « RESTAURATION
ET GESTION DURABLE DES FORETS SACREES DES SITES RAMSAR 1017 ET
1018 DU BENIN »**

Dangbo, le 03 Février 2014

Le Maire

A

Monsieur le Directeur Exécutif de l'Organisation
Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)

Objet : Endossement et accord de cofinancement au projet « Restauration et Gestion Durable des
Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin »

Monsieur le **Directeur Exécutif**,

La Mairie de **DANGBO**, accepte par la présente que le projet de l'OIBT ci-dessus mentionné soit
mis en œuvre dans ladite Commune. En effet, mes agents, les communautés et moi même avons
pris part au processus d'élaboration dudit projet. C'est pour cela que nous nous engageons à :

- Assurer la mise à disposition des usagers, des domaines communaux pour le reboisement,
- Faciliter la mise en place et le bon fonctionnement du Comité Communal de Coordination
et de Suivi de la Gestion Durable des Forêts Sacrées,
- Faciliter la procédure de reconnaissance légale des Forêts Sacrées,
- Accompagner les actions de développement communautaires dans les terroirs concernés.

A cet effet, outre notre contribution en nature, la Mairie apportera un appui financier de 1.000.000
FCFA soit environ 2000 USD en espèces (soit 340 000 par an) à la demande de cofinancement
pour la mise en œuvre lorsque le projet sera accepté par votre Organisation. Cette contribution
sera versée à l'Agence d'exécution sur la base d'un accord signé entre la Mairie et l'Agence dès
l'approbation et la signature du document de projet.

Par conséquent, la Commune de **DANGBO**, à travers son Maire s'engage par la présente lettre à
contribuer et à prendre une part active dans la mise en œuvre dudit projet.

Veuillez recevoir Monsieur le Directeur Exécutif mes salutations distinguées.

Le Maire


Clément Dona GNONLONFOUN
(00229) 97 13 43 87/94 13 43 18